

N° 212. — *CIRCULAIRE ministérielle. — Instruction publique.*
— *Choix de sujets de composition pour le brevet élémentaire et le brevet supérieur.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Paris, le 21 février 1887.

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la marine et des colonies
A MM. les Gouverneurs et Commandants des colonies.

(Administration des Colonies, 1^{re} division, 2^e bureau.)

MESSIEURS, — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts m'a fait connaître qu'aux termes des nouveaux règlements, et conformément à l'avis émis par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, les sujets de compositions pour les examens du brevet élémentaire et du brevet supérieur seraient désormais choisis en France par l'inspecteur d'académie de chaque département. En raison de cette décision, la commission chargée de choisir les textes de composition, aussi bien pour les colonies que pour la métropole, a été dissoute.

Par suite, j'ai décidé que les sujets de compositions à donner aux candidats se présentant aux divers examens subis dans chaque colonie, seraient désormais choisis par le fonctionnaire qui est chargé dans cette colonie du service de l'Instruction publique.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, en me tenant au courant des mesures prises pour en assurer l'exécution.

Recevez, etc.

Signé : A. DE LA PORTE.

N° 215. — *DÉPÊCHE ministérielle. — Crédits à ouvrir sur les budgets locaux à titre d'avances aux fonctionnaires et autres en expectative de retraite.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Paris, le 7 avril 1887.

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la marine et des colonies
A M. le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

(Administration des Colonies, 1^{re} division, 3^e bureau, 2^e section : Affaires militaires.)

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Mon attention a été appelée sur la